



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Arrêté du 28/08/2025 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'AURONS

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2023 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'AURONS ;

VU la proposition du Maire par intérim d'AURONS en date du 26/08/2025 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune d'AURONS en date du 29 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT que Madame Véronique LEFUR, membre de la commission de contrôle des listes électorales, a démissionné du conseil municipal d'Aurons ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

ARRETE

Article premier : l'arrêté du 12 juillet 2023 est abrogé.

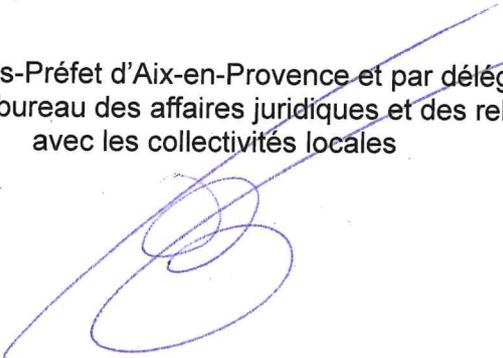
Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'AURONS est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	BROUSSE	Alain
<i>Conseiller municipal suppléant</i>	<i>GRISONI</i>	<i>Natacha</i>
Délégué du TGI titulaire	BORIES	Francis
<i>Délégué du TGI suppléant</i>		
Délégué de l'Administration titulaire	GASS épouse CAYUELA	Nadine
<i>Délégué de l'Administration suppléant</i>		

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire d'AURONS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 28/08/2025

Pour le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence et par délégation,
Le Chef du bureau des affaires juridiques et des relations
avec les collectivités locales



Baptiste JALLAUD